

## **Recyclage Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - SSIAP 3**

### **Objectif de formation**

Maintenir et actualiser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la fonction de chef de service de sécurité incendie SSIAP 3 conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

### **Durée de la formation**

21 heures (3 jours) hors examen et temps de déplacement.

### **Profils des stagiaires :**

- Chefs de service de sécurité incendie en poste (ERP/IGH)
- Titulaires du diplôme SSIAP 3 souhaitant renouveler leur qualification

### **Nombre de stagiaires :**

12 personnes maximum par session

### **Prérequis :**

- Être titulaire du SSIAP 3 en cours de validité
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (SST, PSE 1 ou équivalent) en cours de validité
- Avoir exercé l'emploi de chef de service de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures durant les 36 derniers mois (attestation d'employeur à fournir)
- Aptitude médicale spécifique (certificat médical de moins de 3 mois)

### **Objectifs pédagogiques du programme :**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Actualiser ses connaissances en matière de réglementation de sécurité incendie et d'accessibilité
- Renforcer ses compétences en matière de management et de gestion de service
- Optimiser les relations avec les commissions de sécurité
- Perfectionner sa maîtrise du suivi budgétaire
- Approfondir ses connaissances en matière de conseil au chef d'établissement

### **Contenu de la formation en jour :**

Jour 1 : (7h)

## 1. Réglementation (7h)

- Évolution des textes réglementaires
- Évolution du règlement de sécurité ERP et IGH
- Évolution des textes sur les moyens de secours
- Règlement de sécurité dans les ERP et les IGH
- Dispositions réglementaires (Code de la construction et de l'habitation)
- Commissions de sécurité et d'accessibilité
- Analyse des risques
- Rappels sur le code du travail
- Les dernières évolutions normatives

Jour 2 : (7h)

## 2. Notions de droit civil et pénal (2h)

- La délégation de pouvoir
- La responsabilité civile et pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui
- Le code des assurances

## 3. Fonction maintenance (2h)

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité
- L'application des obligations réglementaires
- Organisation du service "maintenance"
- Documents administratifs

## 4. Étude de cas (3h)

- Analyse d'un projet de construction
- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- Rédaction d'une notice technique de sécurité

Jour 3 : (7h)

## 5. Management de l'équipe de sécurité (3h)

- Organiser le service
- Gérer son service et ses agents
- Exercer la fonction d'encadrement
- Gestion des conflits
- Formation des agents

#### 6. Budget du service sécurité (2h)

- Suivi budgétaire du service
- La réalisation des achats
- Fonction achat
- Élaboration du budget prévisionnel
- Contrats de maintenance des installations de sécurité

#### 7. Gestion des risques (2h)

- Évaluation des risques professionnels
- Finalité du document unique
- Modification des textes applicables
- Méthodologie et critères d'évaluation

#### **Équipe pédagogique :**

- Formateurs titulaires du SSIAP 3 avec expérience professionnelle significative
- Officiers supérieurs de sapeurs-pompiers
- Spécialistes en prévention des risques
- Experts en sécurité incendie
- Professionnels du management et de la gestion

#### **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Supports de cours individuels
- Documents audiovisuels
- Poste de sécurité équipé (SSI catégorie A)
- Système informatisé d'aide à l'exploitation
- Outils informatiques (logiciels spécifiques)

- Logiciels de gestion budgétaire
- Plans d'établissements
- Documentation technique et administrative
- Textes réglementaires officiels
- Ordinateurs avec logiciels de bureautique et de dessin
- Échantillons de matériaux et éléments de construction

**Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation :**

- Feuilles de présence
- Évaluation formative tout au long de la formation
- Études de cas pratiques
- QCM d'évaluation des connaissances théoriques
- Évaluation des compétences managériales et de gestion
- Formulaires d'évaluation de la formation

**Validation de la formation :**

- Présence à l'ensemble des séquences programmées
- Participation active aux exercices pratiques
- Validation des connaissances théoriques et pratiques

**Sanction de la formation :**

Attestation de recyclage SSIAP 3 délivrée par l'organisme de formation et reconnue par le Ministère de l'Intérieur (validité 3 ans).

**Financement de la formation :**

- Financement employeur (plan de développement des compétences)
- OPCO (Opérateurs de compétences)
- Financement personnel
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Transition Pro

**Recyclage :**

Obligatoire tous les 3 ans (21 heures). En cas de dépassement de la date limite de validité, une remise à niveau est nécessaire (35 heures).

### **Délais d'accès :**

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles et de réception des documents requis.

### **Suite de parcours :**

- Formations complémentaires en management de haut niveau
- Formations universitaires en gestion des risques
- Diplômes en sécurité incendie de niveau supérieur
- Formations en audit et conseil
- Formations spécialisées en sécurité globale

### **Débouchés :**

- Chef de service de sécurité incendie en ERP et IGH
- Responsable sécurité en entreprise
- Consultant en sécurité incendie
- Préventionniste
- Chargé d'hygiène et de sécurité
- Responsable de service prévention
- Formateur en sécurité incendie

### **Accessibilité**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions. Nous consulter pour étudier les possibilités d'aménagement en fonction des spécificités du métier.

### **Quelques chiffres :**

Taux de satisfaction :

Taux de réussite :

Taux d'abandon :